



MÉMO POUR VOTRE PRATIQUE

La prévention des cancers liés aux PapillomaVirus

200
types de HPV

→ **20**

«à haut risque oncogène»



(col de l'utérus, du vagin, de la vulve, de la verge, de l'anus et de la sphère oro-pharyngée).



Ces cancers touchent les femmes mais aussi les hommes.



Transmission par contact des muqueuse et par voie cutanée, rendant le pouvoir protecteur des préservatifs insuffisant.

2

moyens de prévention complémentaires : vaccination **ET** dépistage

LA VACCINATION

La couverture vaccinale schéma complet des filles à 16 ans en 2020 :



OBJECTIF : 80%

Votre rôle en tant que prescripteur est un des leviers indispensables pour lutter contre ces cancers évitables.

Une étude de l'Inca¹ montre que 75 % des parents informés sont favorables à la vaccination contre les HPV.

Proposez-la donc systématiquement à vos patients pour leurs adolescents.

! RELEVONS LE DÉFI

#ZéroHPV en Corse !

POUR QUI ? → Filles Garçons

QUAND ? → de 11 à 14 ans →

QUEL VACCIN ? → GARDASIL 9® →

COMBIEN DE DOSES ? → 2 doses espacées de 6 à 13 mois →

OBSERVATIONS

Rattrapage possible de 15 à 19 ans révolus

sauf si le schéma vaccinal a débuté avec un vaccin différent. **Pas d'interchangeabilité**

3 doses selon un schéma 0, 2 et 6 mois en cas de rattrapage

À noter : l'une des doses de la vaccination contre les infections à HPV peut être administrée au même moment que le rappel DTCP (diphtérie-tétanos-poliomyélite-coqueluche) prévu entre 11 et 13 ans, ou avec un vaccin contre l'hépatite B dans le cadre du rattrapage vaccinal.

Astuce : pour assurer la traçabilité du vaccin, scannez le Datamatrix présent sur la boîte et ayez le réflexe de l'ajouter au dossier informatisé de votre patient.

¹ Derhy S, et al. Extension de la vaccination contre les HPV aux garçons : enquête auprès de familles et de médecins généralistes. Bull Cancer (2022), <https://doi.org/10.1016/j.bulcan.2022.01.005>

QUELQUES MOTS POUR CONVAINCRE LES PARENTS

L'étude de l'Inca¹ montre que les principaux freins cités par les parents sont la crainte d'effets secondaires et le manque d'information.

Un vaccin nécessaire

La vaccination contre les infections à HPV protège contre des types de HPV qui causent les cancers du col de l'utérus, de l'anus, de la vulve et du vagin et de la sphère ORL.

Le vaccin protège également de l'apparition de verrues anogénitales.

Un vaccin sans danger

Les réactions sont peu fréquentes et bénignes. Parmi les effets secondaires les plus fréquents, on peut observer une douleur ou une rougeur au point de piqûre. La sécurité des vaccins fait l'objet d'un suivi rigoureux dans le cadre d'un plan européen de gestion des risques (PGR) et d'un suivi national renforcé de pharmacovigilance.

En cas d'effets indésirables, déclarez-les en quelques clics, aux autorités sanitaires sur le site :

<http://signalement-sante.gouv.fr/>

Un vaccin efficace

L'efficacité de la vaccination contre les HPV est aujourd'hui démontrée sur la réduction du nombre de lésions précancéreuses. Ainsi, les pays qui ont des couvertures de vaccination élevées (70-80%) ont noté une diminution importante du nombre de cas de lésions précancéreuses du col de l'utérus chez les jeunes femmes.

En Suède, une réduction des lésions précancéreuses de 75% a été observée chez les jeunes filles vaccinées avant l'âge de 17 ans (couverture vaccinale de 80%).

Un vaccin remboursé

L'Assurance maladie rembourse le vaccin à 65 %, le reste est généralement remboursé par les complémentaires santé.

Le vaccin est pris en charge à 100 % pour les bénéficiaires de Complémentaire Santé Solidaire (CSS).

La vaccination est gratuite dans les centres de vaccination (Ajaccio et Bastia), il n'y a rien à payer.

LE DÉPISTAGE

Le dépistage concerne toutes les femmes à partir de 25 ans, vaccinées ou non. Les modalités de dépistage varient selon l'âge des femmes (recommandations HAS 2020)

Femmes entre 25 et 29 ans

Le test de dépistage est réalisé par examen cytologique tous les 3 ans, après deux premiers tests réalisés à 1 an d'intervalle et dont les résultats sont normaux.

Femmes de 30 ans à 65 ans

Le test HPV-HR remplace l'examen cytologique. Le test HPV-HR est réalisé 3 ans après le dernier examen cytologique dont le résultat est normal. Un nouveau test est refait tous les 5 ans, jusqu'à l'âge de 65 ans, dès lors que le résultat du test est négatif.

Si vous ne pratiquez pas les prélèvements cervico-utérin, adressez vos patientes à un gynécologue, une sage-femme ou un laboratoire de biologie médicale (sur prescription).